



# Comptes 2014

*Présentés à la Commission bourgeoisiale le 4 mai 2015  
Approuvés par le Conseil communal le 19 mai 2015*

Bourgeoises, Bourgeois de Bagnes,

L'article 30 de l'Ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes et bourgeoises du 16 juin 2004 prévoit que le compte annuel des communes municipales et des bourgeoises contient le *message introductif, y compris l'analyse du résultat et des indicateurs financiers*. Les comptes de fonctionnement de la Bourgeoisie pour 2014, tels que présentés à la Commission bourgeoise, clôturent sur un excédent de revenus de CHF 209'056, nettement supérieur au budget qui prévoyait un excédent de charges de CHF 10'800.

L'année 2013 avait été considérée comme une année ordinaire après l'ouragan Andréa et la tempête de foehn de 2012. Cette normalité n'aura finalement duré que jusqu'à l'été 2014. En effet, dès le mois d'août, des attaques foudroyantes de bostryches se sont déclarées et de nombreux chantiers forestiers ont dû être menés dans l'urgence pour limiter les effets dévastateurs sur les forêts bagnardes. Quelques 4'000 m<sup>3</sup> de bois ont été touchés et les coûts totaux de ces interventions ont atteint CHF 577'000. Il faut cependant relever que tant le soutien cantonal que les subventions communales complémentaires ont permis de réduire les incidences financières défavorables sur le résultat du service forestier.

Au niveau des différents dicastères, nous retrouvons les éléments suivants :

**029 - Administration générale** : Un léger dépassement budgétaire au niveau des fournitures de bureau est expliqué par le coût de licences informatiques et des impôts sous-estimés dans le cadre du budget (la valeur fiscale du restaurant de la Chaux n'était pas encore arrêtée) ont été plus que compensés par des économies sur les entretiens d'immeubles et les frais de représentation.

**810 - Service forestier** : L'exercice se clôt avec un petit excédent de charges de CHF 4'223.74 alors que le budget le prévoyait à CHF 124'800. Ce bon résultat s'explique comme suit :

- Avec une fête de Pâques tardive en 2014, les engagements du personnel saisonnier ont été différés et ont permis une économie budgétaire ;
- Les prestations de tiers (810.318.7) passent d'un budget de CHF 329'500 à des dépenses de CHF 709'376 résultant des travaux de sous-traitance (coupe, transports, treuillages, etc.) liés aux bostryches. Cependant, un soutien cantonal complémentaire de CHF 352'511 a été obtenu et la commune a octroyé CHF 45'000 supplémentaires ;
- Les subventions « ordinaires » cantonales espérées ont été obtenues (CHF 435'000 pour un budget de CHF 400'00) : il est à noter que divers travaux de police forestière ont été subventionnés à concurrence de CHF 21'278, ce qui a permis de réduire d'autant la subvention communale calculée en fonction des salaires des gardes forestiers.

**811 - Alpages, pâturages et biens bourgeoisiaux** : Les droits d'utilisation des fonds bourgeoisiaux sont liés au chiffre d'affaires de Téléverbier SA ; ils sont désormais présentés sous *Immeubles (patrimoine financier)*. Il faut relever que l'exercice est marqué par un encaissement de CHF 12'500 lié aux fonds que la Bourgeoisie détient dans l'alpage du Vacheret.

**942 - Immeubles (patrimoine financier)** : Les frais d'entretien du restaurant de la Chaux se sont montés à CHF 52'205.90 à la suite de deux sinistres subis, l'un concernant des dégâts sur les parasols et l'autre un dégât d'eau. Les indemnités d'assurance y relatives se sont montées à CHF 43'861. Il est également à noter que les loyers comprennent une mise à jour intégrale au 31 décembre 2014 au vu des changements de locataires.

Les investissements de l'exercice pour le service forestier ont été marqués par l'acquisition de la cribleuse pour CHF 10'552 (budget de CHF 10'000). Au niveau du patrimoine financier, l'agrandissement du restaurant de la Chauz a respecté le budget (CHF 392'000). A la suite du changement de locataire à la cabane de Louvie, une reprise d'inventaire (présentée à la commission bourgeoise) pour une valeur nette de CHF 34'000 a été faite.

Quant au bilan :

- Au 31.12.2014, la fortune nette, après les amortissements et le bénéfice de l'exercice, dépasse pour la première fois les CHF 8 millions (CHF 8'008'515).
- Le prêt à la Commune, dûment agréé par la commission bourgeoise en 2013, a été maintenu en 2014 pour assurer un meilleur rendement.

Enfin, et toujours selon l'article 30 de l'Ordonnance, le message introductif des comptes doit analyser les indicateurs financiers :

- *Degré d'autofinancement et Capacité d'autofinancement* : la marge d'autofinancement est positive à 2'377.3%, vu le faible niveau d'investissement de l'année. La capacité d'autofinancement est positive à 10.7% (2013 : 8.9%). Cette capacité est satisfaisante au niveau des normes cantonales même si ces normes concernent plutôt les communes.
- *Taux des amortissements ordinaires* : cet indicateur vérifie que l'article 51 de l'ordonnance précitée soit bel et bien respecté (*Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de dix pour cent de sa valeur résiduelle*). Pour la Bourgeoise, il se monte à 4.5% (2013 : 4.7%). Ce taux est biaisé par le fait que les forêts et alpages (CHF 1'151'774.05) ne sont pas soumis à amortissement.
- *Taux de volume de la dette brute* : cet indicateur vérifie que la dette brute n'est pas trop importante, indépendamment du patrimoine financier réalisable. La note maximale est atteinte lorsque la dette brute est inférieure au 150% des revenus financiers, ce qui est le cas pour la Bourgeoise puisqu'il atteint 24.8% (2013 : 23.4%).

Nous tenons à remercier l'organe de révision PricewaterhouseCoopers SA à Sion pour son contrôle professionnel et ses conseils de gestion financière de notre bourgeoise.

**Le Président de la Commission municipale de la Bourgeoise**



William Besse

## Compte de fonctionnement

## Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	-	fr.	2'401'171.46		2'086'400.00	2'449'325.01
Revenus financiers	+	fr.	2'636'621.81		2'158'300.00	2'741'533.86
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	=	fr.	-		-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	=	fr.	<b>234'904.35</b>		<b>71'900.00</b>	<b>292'208.85</b>

## Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	-	fr.	-		-	-
Marge d'autofinancement	+	fr.	234'904.35		71'900.00	292'208.85
Amortissements ordinaires	-	fr.	91'493.10		82'700.00	83'152.40
Amortissements complémentaires	-	fr.	-		-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	fr.	-		-	-
<b>Excédent de charges</b>	=	fr.	<b>-</b>		<b>10'800.00</b>	<b>-</b>
<b>Excédent de revenus</b>	=	fr.	<b>143'411.25</b>		<b>-</b>	<b>209'056.45</b>

## Compte des investissements

Dépenses	+	fr.	70'193.10		421'000.00	12'291.40
Recettes	-	fr.	4'678.00		-	-
<b>Investissements nets</b>	=	fr.	<b>65'515.10</b>		<b>421'000.00</b>	<b>12'291.40</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	=	fr.	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>

## Financement

Marge d'autofinancement (négative)	-	fr.	-		-	-
Marge d'autofinancement	+	fr.	234'904.35		71'900.00	292'208.85
Investissements nets	-	fr.	65'515.10		421'000.00	12'291.40
Investissements nets (négatifs)	+	fr.	-		-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	=	fr.	<b>-</b>		<b>349'100.00</b>	<b>-</b>
<b>Excédent de financement</b>	=	fr.	<b>169'389.25</b>		<b>-</b>	<b>279'917.45</b>

## Aperçu du compte annuel

Compte 2013

Budget 2014

Compte 2014

Compte de fonctionnement	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total des charges (amortissements inclus)	2'493'210.56		2'169'100.00		2'532'477.41	
Total des revenus		2'636'621.81		2'158'300.00		2'741'533.86
<b>Excédent de revenus</b>	<b>143'411.25</b>				<b>209'056.45</b>	
<b>Excédent de charges</b>				<b>10'800.00</b>		
<b>Total</b>	<b>2'636'621.81</b>	<b>2'636'621.81</b>	<b>2'169'100.00</b>	<b>2'169'100.00</b>	<b>2'741'533.86</b>	<b>2'741'533.86</b>
Compte des investissements	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total des dépenses reportées au bilan	70'193.10		421'000.00		12'291.40	
Total des recettes reportées au bilan		4'678.00				
<b>Investissements nets 3)</b>		<b>65'515.10</b>		<b>421'000.00</b>		<b>12'291.40</b>
<b>Total</b>	<b>70'193.10</b>	<b>70'193.10</b>	<b>421'000.00</b>	<b>421'000.00</b>	<b>12'291.40</b>	<b>12'291.40</b>
Financement	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report des investissements nets	65'515.10		421'000.00		12'291.40	
Report des amortissements ordinaires du patrimoine administratif		91'493.10		82'700.00		83'152.40
Report des amortissements complémentaires du patrimoine administratif						
Report des amortissements du découvert du bilan						
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		143'411.25				209'056.45
Excédent de charges du compte de fonctionnement			10'800.00			
<b>Excédent de financement</b>	<b>169'389.25</b>				<b>279'917.45</b>	
<b>Insuffisance de financement</b>				<b>349'100.00</b>		
<b>Total</b>	<b>234'904.35</b>	<b>234'904.35</b>	<b>431'800.00</b>	<b>431'800.00</b>	<b>292'208.85</b>	<b>292'208.85</b>
Modification du capital	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report de l'excédent de financement		169'389.25				279'917.45
Report de l'insuffisance de financement			349'100.00			
Report des dépenses d'investissement au bilan		70'193.10		421'000.00		12'291.40
Report des recettes d'investissement au bilan	4'678.00					
Report des amortissements au bilan	91'493.10		82'700.00		83'152.40	
<b>Augmentation de la fortune nette</b>	<b>143'411.25</b>				<b>209'056.45</b>	
<b>Diminution de la fortune nette</b>				<b>10'800.00</b>		
<b>Total</b>	<b>239'582.35</b>	<b>239'582.35</b>	<b>431'800.00</b>	<b>431'800.00</b>	<b>292'208.85</b>	<b>292'208.85</b>

3) Remarque: si négatif = excédent de recettes du compte des investissements

Bourgeoisie de Bagnes Comptes 2014

	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0 Administration Générale</b>	<b>458'463.35</b>	<b>16'000.00</b>	<b>411'000</b>		<b>377'93.10</b>	<b>4'678.00</b>
02 Administration générale	458'463.35	16'000.00	411'000		37'793.10	4'678.00
029 Administration des bâtiments	458'463.35	16'000.00	411'000		377'93.10	4'678.00
029.50 Investissements propres	458'463.35		411'000		377'93.10	
029.501.6 Bisse des Ravines					29'539.20	
029.501.7 Martelloscope					8'253.90	
029.503.10 Cabane Brunet	9'644.50		10'000			
029.503.20 Cabane Louvie	54'449.60		6'000			
029.503.30 Cabane de bergers - Corbassière	2'369.25		3'000			
029.503.6 Restaurant de la Chaux	392'000.00		392'000			
029.60 Transferts au patrimoine financier		16'000.00				4'678.00
029.603.2 Cabane Louvie		16'000.00				
029.603.5 Restaurant de la Chaux						4'678.00
<b>8 Service forestier, alpages, biens bourg.</b>	<b>12'291.40</b>		<b>10'000</b>		<b>32'400.00</b>	
81 Service forestier, alpages, biens bourg.	12'291.40		10'000		32'400.00	
810 Service forestier	12'291.40		10'000		32'400.00	
810.50 Investissements propres	12'291.40		10'000		32'400.00	
810.500.1 Achat de terrains	1'739.00					
810.506 Mobilier, machines, véhicules et équip.	10'552.40		10'000		32'400.00	

## Bilan au 31 décembre 2014

<b>Actifs</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>Passifs</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>			<b>ENGAGEMENTS</b>		
10. Disponibilités	110'815.47	162'079.57	21. Dettes à court terme	0.00	0.00
102 Banques	110'815.47	162'079.57	211 Commune de Bagnes	0.00	0.00
11. Avoirs	586'607.73	441'342.93	22. Dettes à moyen et long terme	0.00	0.00
111 Comptes-courants	586'607.73	441'342.93	229 Prêts LIM	0.00	0.00
12. Placements	6'618'918.40	6'313'621.05	24. Provisions	160'000.00	160'000.00
120 Placements	260'893.40	179'596.05	240 Provisions	160'000.00	160'000.00
121 Actions et parts sociales	310'225.00	310'225.00	25. Passifs transitoires	521'070.61	457'615.56
122 Prêts	2'000'000.00	2'000'000.00	259 Passifs transitoires	521'070.61	457'615.56
123 Immeubles	4'047'800.00	3'823'800.00	<b>FINANCEMENTS SPECIAUX</b>		
13. Actifs transitoires	6'103.30	21'101.10	28. Financements spéciaux	403'433.35	362'505.60
139 Actifs transitoires	6'103.30	21'101.10	280 Fondés sur le droit	209'423.35	183'495.60
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>			281 Fondés sur un règlement	194'010.00	179'010.00
14. Investissements propres	1'770'574.05	1'841'435.05	<b>FORTUNE</b>		
140 Terrains non bâtis	375'115.75	375'115.75	290 Fortune nette initiale	8'008'514.99	7'799'458.54
141 Ouvrages de génie civil	84'000.00	93'900.00	Résultat de l'exercice	209'056.45	143'411.25
143 Immeubles et autres ouvrages	127'700.00	141'900.00	<b>Total passifs</b>		
145 Forêts	776'658.30	774'919.30	<b>9'093'018.95</b>		
146 Mobilier, machines, véhicules	407'100.00	455'600.00	<b>Total actifs</b>		
<b>9'093'018.95</b>			<b>8'779'579.70</b>		
<b>Total actifs</b>			<b>Total passifs</b>		
<b>9'093'018.95</b>			<b>9'093'018.95</b>		
<b>8'779'579.70</b>			<b>8'779'579.70</b>		

**Annexe des comptes****31.12.2014****Valeurs d'assurance incendie**

La couverture d'assurance incendie des bâtiments propriété de la Bourgeoisie est comprise dans la police d'assurances de la Commune qui se monte à CHF 193'864'900. Les assureurs suivants participent à ce contrat : Helvetia (36%), Allianz Suisse (19%), La Bâloise (13%), Generali (11%), autres (11%).

**Actifs non librement disponibles à la vente**

Divers biens propriété de la Bourgeoisie sont grevés d'un DDP jusqu'en 2110 en faveur de Téléverbier SA. En conséquence, ils ne sont pas librement disponibles à la vente.

**Autres informations: Cabane FXB Panossière**

Conformément à la convention signée avec la Commune, l'exploitation de la cabane FXB Panossière lui a été cédée. Les frais d'entretien et de renouvellement sont assumés par la Commune; au 31 décembre 2014, ils se montent à CHF 420'409.

Les loyers annuels sont compensés par la prise en charge de toutes les dépenses susmentionnées. Dès 2012, le montant annuel du loyer de CHF 60'000 a été revu pour être désormais fixé à 12% du chiffre d'affaires. Dès lors, il s'est monté à CHF 40'282 pour 2014 et CHF 32'533 pour 2013.

De ce fait, l'investissement net de la Commune au 31 décembre 2014 s'élève à CHF 196'573.

**Participations essentielles**

	part	total du capital
Téléverbier SA	1.13%	CHF 18'900'000.--
Alpes Pellets SA	10.00%	CHF 200'000.--
Pour cette dernière société, la Bourgeoisie a également octroyé trois prêts de respectivement CHF 30'000, CHF 20'000 et CHF 20'000.		





***Bourgeoisie de Bagnes  
Le Châble***

***Rapport de l'organe de révision  
à l'assemblée bourgeoise  
pour l'exercice 2014***



Rapport de l'organe de révision  
à l'assemblée bourgeoise de la  
Bourgeoisie de Bagnes  
Le Châble

Sur la base du mandat que vous nous avez confié, nous avons vérifié, conformément aux articles 83 ss de la Loi sur les communes du Canton du Valais, la comptabilité et le compte annuel (bilan, compte administratif, engagements conditionnels hors-bilan ainsi que les amortissements) de la Bourgeoisie de Bagnes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

La responsabilité de l'établissement du compte annuel incombe au Conseil Communal. Notre mission consiste :

- à vérifier et à émettre une appréciation sur le compte annuel (bilan, compte administratif, engagements conditionnels hors-bilan ainsi que les amortissements),
- à vérifier l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière et leur rendement,
- à émettre une appréciation sur l'endettement de la Bourgeoisie et sa capacité à faire face à ses engagements.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualifications et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans le compte annuel puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes du compte annuel et les indications fournies dans celui-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes dans son ensemble. Nous estimons que les analyses et sondages effectués constituent une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et le compte annuel ainsi que l'évaluation des participations sont conformes à la Loi à l'ordonnance et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver le compte annuel clôturant avec un excédent des produits de **CHF 209'056.45** et une fortune nette de **CHF 8'008'514.99** après enregistrement du résultat de l'exercice.



En complément nous précisons que :

- l'entretien final avec le Conseil Communal a eu lieu,
- il n'y a pas d'endettement au 31 décembre 2014,
- selon notre appréciation la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet  
Expert-réviseur  
Réviser responsable

Yan Pannatier  
Expert-réviseur

Sion, le 19 mai 2015

Annexes:

- Compte annuel (bilan, compte administratif, engagements conditionnels hors-bilan ainsi que les amortissements)